

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 17 décembre 2024
N° 2024.12.17_6.6.

Point 6 - Formation et vie universitaire

6.6. Capacités d'accueil en masters

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L612-6 ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date du 5 décembre 2024 portant sur l'objet de la présente délibération ;

► Le conseil d'administration approuve les capacités d'accueil en masters pour l'année universitaire 2025-2026, telles que présentées dans le document annexé à la présente délibération.

Résultat du vote :

Membres en exercice :	33	Nombre de suffrages exprimés :	20
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	16	Abstention :	0
Membres représentés :	4	Pour :	20
Nombre de votants :	20		

Fait à Chambéry, le

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : Transmise au recteur de région académique le :	
Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr . En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.		

CAPACITES D'ACCUEIL Première année du 2ème cycle d'enseignement supérieur

ETABLISSEMENT : UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC						
Composante ou domaine	Mention	Parcours	Capacités d'accueil 2024-2025		Capacités d'accueil 2025-2026	
			Capacité d'accueil limitée (CAL)**	Capacité offerte limitée (COL) ***	Capacité d'accueil limitée (CAL)**	Capacité offerte limitée (COL) ***
FD	Droit des affaires	Droit et contentieux de l'entreprise	20	17	25	22
FD	Droit des affaires	European and international business law - Turin	10	7	10	5
FD	Droit des affaires	European and international business law - Vilnius				5
FD	Droit notarial	Droit notarial	20	17	20	17
FD	Droit privé	Droit du dommage corporel	20	17	20	17
FD	Droit privé	Métiers du droit et de la justice	22	17	27	24
FD	Droit public	Juriste-conseil des administrations publiques	20	17	30	25
FD	Droit public	Métiers du droit et du développement durable de la montagne	20	17		
FD	Droit international	Droit des relations transfrontalières	20	15	20	15
IAE	Management	Système d'information et innovation numérique - FI	20	5	20	5
IAE	Management	Système d'information et innovation numérique - FA		15		11
IAE	Management	Achats et logistique	25	25	25	22
IAE	Management	Economic and Business Analyst	15	12	15	12
IAE	Management	Direction administrative et financière	25	20	25	22
IAE	Management	European Master in Business Studies	40	5	40	5
IAE	Management	Commerce international - Management de zones export	23	20	23	20
IAE	Management	Amélioration de la performance industrielle - FI	25	5	25	5
IAE	Management	Amélioration de la performance industrielle - FA		15		16
IAE	Management	Marketing - Cursus International	24	19	23	20
IAE	Management	Stratégie Digitale : marketing et communication spécialité Marketing de l'offre et de l'expérience client	20	20	21	19
IAE	Management	Stratégie Digitale : marketing et communication spécialité E-Business et communication	20	20	21	19
IAE	Management	Banque - Conseiller Clientèle de professionnels	30	28	30	28
IAE	Tourisme	Management de l'hôtellerie : revenue management	23	21	19	17
IAE	Tourisme	Management International de l'Hôtellerie	18	16	17	15
IAE	Tourisme	Management du tourisme durable	23	21	23	21
IAE	Tourisme	International business and tourism management	16	15	20	20
IAE	Tourisme	Management et ingénierie des événements	23	20	23	20
LLSH	Français langue étrangère	Français langue étrangère	32	27	32	27
LLSH	Langues étrangères appliquées	Internationalisation des organisations	35	30	35	30
LLSH	Langues étrangères appliquées	Analyse de crise et action humanitaire	35	28	35	28
LLSH	Langues étrangères appliquées	Développement et internationalisation des entreprises et des territoires	10	8	10	8
LLSH	Patrimoine et musées	Métiers du patrimoine	20	15	20	15
LLSH	Histoire	Sociétés et cultures, XVIe-XXIe siècles	18	18	18	18
LLSH	Mondes anciens	Histoire du monde gréco-romain classique et tardif	10	10	10	10
LLSH	Mondes médiévaux	Culture historique et mondes médiévaux	15	15	15	13
LLSH	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Interculturalité et métiers de la culture	30	25	27	22
LLSH	Psychologie	Enfant et adolescent	27	23	27	23
LLSH	Psychologie	Neuropsychologie	30	26	30	26
LLSH	Psychologie	Prévention	19	15	19	15
LLSH	Psychologie	Ergonomie socio-cognitive des systèmes intelligents	20	15	20	15
LLSH	Sociologie	Sociologie et sciences sociales appliquées aux métiers des études et de l'enquête - FI	20	7	20	7
LLSH	Sociologie	Sociologie et sciences sociales appliquées aux métiers des études et de l'enquête - FA		10		10
POLYTECH	Ingénierie des systèmes complexes	Advanced mechatronics	20	5	20	10
POLYTECH	Energie solaire	Energy for solar buildings and cities	24	15	24	15
POLYTECH	Energie solaire	Solar energy, law, economics and management	12	8	12	8

Fusion des 2 parcours dans le cadre d'une restructuration de la mention

6.6 Capacités d'accueil en masters

CFVU-CAC du 5 décembre 2024 - 15 votants : 15
favorables
CA du 17 décembre 2024 - 20 votants : 20 favorables

SCEM	Géographie	Géographie et montagnes	45	40	45	40
SCEM	Géoressources, géorisques, géotechnique	Géosciences appliquées à l'ingénierie de l'aménagement	24	20	24	20
SCEM	Géoressources, géorisques, géotechnique	Aléas	12	9	12	9
SCEM	Gestion de l'environnement	Equipement, protection et gestion des milieux de montagne	18	16	18	16
SCEM	Gestion de l'environnement	Ecologie des milieux de montagne	12	11	12	11
SCEM	Gestion de l'environnement	Diagnostic de la contamination et restauration des écosystèmes	12	11	12	11
SCEM	Chimie	Chimie verte et éco-innovations - FI	24	12	24	12
SCEM	Chimie	Chimie verte et éco-innovations - FA		10		10
SCEM	Informatique		32	23	32	23
SCEM	Mathématiques et applications	Modélisation mathématique et analyse appliquée	35	25	35	25
SCEM	Physique					
SCEM	Réseaux et télécommunication	Électronique, systèmes embarqués et télécommunications - FI			20	10
SCEM	Réseaux et télécommunication	Électronique, systèmes embarqués et télécommunications - FA	20	20		10
SCEM	Réseaux et télécommunication	Télécommunications et réseaux informatiques - FA	20	20	20	20
SCEM	STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique		60	55	60	55
LLSH	MEEF Premier degré	Premier degré (CRPE) Site de Chambéry	60	60	60	60
LLSH	MEEF Premier degré	Premier degré (CRPE) Site d'Annecy	60	60	60	60
LLSH	MEEF Second degré	Anglais (CAPES)	25	25	25	25
LLSH	MEEF Second degré	Lettres modernes (CAPES)	20	20	20	20
LLSH / SCEM	MEEF Second degré	Histoire-Géographie (CAPES)	34	34	34	34
SCEM	MEEF Second degré	Mathématiques (CAPES)	36	36	36	36
SCEM	MEEF Second degré	Sciences physiques et chimiques (CAPES)	20	20	20	20
SCEM	MEEF Second degré	Éducation physique et sportive (CAPEPS)	30	30	30	30
TOTAL ETABLISSEMENT:			1498	1283	1495	1284

Pour les diplômes co-accrédités ou faisant l'objet de conventionnement avec un autre établissement, seules les capacités donnant lieu à inscriptions principales seront présentées.
Les masters MEEF sont présentés dans l'établissement porteur.

Pour les masters portés par convention avec l'ICLY, le préciser dans la dénomination du master

* Parcours: précision non obligatoire. La granularité obligatoire se fait au niveau de la mention

** CAL: nombre d'étudiants total pouvant être inscrit dans la formation

*** COL: capacité offerte limitée: nombre d eplace offerte via la plateforme Mon Master